



LA REVUE DU  
**Vin**  
DE FRANCE  
ACADEMY

Meilleur Sommelier d'Europe Meilleur Sommelier de France 

## L'alternance, un passeport pour l'emploi

### UNE CHANCE DE VIVRE DE SA PASSION POUR S'ÉPANOUIR

1

#### J'apprends un métier noble et passionnant

Je peux voyager dans le monde entier

**Sommelier Caviste, une personne généreuse et ouverte vers les autres**

2

#### J'obtiens un diplôme de niveau Bac reconnu par l'Etat et validé par Franck Thomas - Meilleur Sommelier d'Europe



Sommelier  
Caviste  
Ambassadeur  
en Gastronomie



3

#### Je suis rémunéré(e) et ma formation est entièrement prise en charge

4

#### J'intègre une école unique

Points forts :

- seule formation qui propose les 3 techniques de dégustation
- formateurs titrés et passionnés
- accessible à tous (notre métier se féminise !)
- expression émotionnelle - techniques de théâtre

5

#### J'ai de grandes chances de trouver un emploi grâce au réseau international de la Revue du Vin de France et de Franck Thomas Formation

**8 personnes sur 10**  
trouvent un emploi à la suite de l'alternance

Franck Thomas Formation  
Numéro de déclaration d'activité : 119 223 10292  
SIRET : 799 291 703 00046

# L'ALTERNANCE EN DÉTAILS

1

## Les débouchés

- Serveur - sommelier
- Commis sommelier
- Sommelier caviste
- Personnel en charge de vendre des vins et spiritueux
- Chargé d'oenotourisme dans un domaine

2

## Une alternance favorisant le développement des compétences au rythme de chacun

- Diplôme, rythme programme :  
25% en formation - en moyenne 1 semaine par mois  
75% en entreprise

3

## Des avantages financiers et sociaux

	APPRENTIS		
	de 18 ans à 20 ans	de 21 ans à 25 ans	de 26 ans et plus
Rémunération	662 € / mois BRUT	816 € / mois BRUT	1 539 € / mois BRUT

Les montants varient selon différents critères : région, âge de l'apprenti, etc. Ces montants sont indiqués à titre indicatif et non contractuel. Pour plus de renseignements : [Portail de l'alternance](#)

- Bénéficiaire d'une carte étudiant des métiers
- Obtenir le Pass Région - facilité d'accès à la culture et au sport
- Profiter du statut de salarié
- Bénéficiaire des aides Loca-Pass - aides au logement